

lades et des blessés, et pour la desserte des communautés religieuses. Et au point de vue des difficultés et des procès ecclésiastiques, mettons Rome au lieu de Versailles, notre Parlement et nos tribunaux civils à la place du Conseil Supérieur d'alors, et demandons-nous si nous avons le droit de jeter la pierre aux chanoines de Québec.

Et même en ce temps-là, est-ce que les évêques de Laval et de Saint-Vallier étaient toujours du même avis ? Et depuis la conquête peut-on dire que l'harmonie la plus parfaite a toujours régné dans l'épiscopat canadien, et qu'il n'y a jamais eu de difficultés ou de procès entre les évêques, les universités et les collèges ? Eh non, ce sont là des misères de toutes les époques, le monde n'a pas changé et il en sera ainsi tant qu'il y aura des hommes sur la terre.

En tout cas, il serait facile de prouver que nos chanoines de Québec furent, à quelques exceptions près, des ecclésiastiques remarquables par leur piété et par leurs œuvres. Pas un seul—c'est à noter—ne fut jamais accusé de crime ou même de scandale. Plusieurs moururent en odeur de sainteté et victimes de leur dévouement. Et ce qui est également digne de remarque, c'est qu'au témoignage des documents historiques et de la tradition, celui qui a eu la plus grande réputation de sainteté a été le plus grand plaideur : M. de Lavillangevin. Pour ceux qui ont lu l'histoire de l'Eglise, ce ne sera pas une surprise, et ce pourrait être une consolation, sinon un encouragement pour les avocats. N'empêche que s'il s'agissait de faire son procès de canonisation, l'avocat du diable ne manquerait pas de faire des objections et de parler des procès. Le Chapitre ne donna qu'un évêque au Canada, mais cet évêque en valait plusieurs, car ce fut Mgr Jean-Olivier Briand, chanoine durant vingt-cinq ans, le second fondateur de notre Eglise, l'éducateur, le maître, le modèle de Mgr Plessis ! Dans cette illustre compagnie que d'autres personnages